



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1476 du 16 février 2015

Sommaire

Pages

1. Egalité femme/homme : rencontre nationale le 5 mars 2015	3-4
2. Réforme territoriale, des collectivités locales et de l'Etat : initiative UGFF-FDSP des 10 et 11 mars 2015	5-6
3. CAP des TSDD des 10 et 11 février 2015 : Déclaration liminaire CGT	7-10
4. Retraite additionnelle dans la FP : Courrier intersyndicale	11-12
5. CCN du 4 février 2015 : Déclaration du CCN	13



AGENDA

Mercredi 11 février :
bureau de l'UIT

Jeudi 12 février :
Secrétariat fédéral

Lundi 16 février :
bureau UGFF

Jeudi 19 février :
commission exécutive UGFF

Mercredi 25 février :
secrétariat fédéral



INFOS REVES



Association Française
des Banques (AFB)
Quatre syndicats opposés
au pacte de responsabilité

Les quatre fédérations syndicales CFTC, CGT, FO et SNB/CFE/GC vont demander très rapidement un rendez-vous au Ministre du Travail, François REBSAMEN, pour lui exposer en détails les raisons et motivations de leur ferme opposition aux projets, accord comme relevé de conclusions, de l'AFB sur le « Pacte de Responsabilités ». (...)



Les crimes des industriels de
l'amiante chez AMISOL et ailleurs ne
peuvent rester impunis !

Communiqué commun de la CGT et
de la fédération nationale des
industries chimiques CGT

Après plus de 17 ans de bataille juridique, exemplaire de courage, menée par les ouvrières et ouvriers d'AMISOL, la cour d'appel de Paris vient de prononcer un non-lieu dans une des emblématiques affaires liées à l'amiante : Claude Chopin le dernier PDG responsable d'AMISOL et son cortège de drames liés à l'amiante ne sera pas jugé... Un jugement de classe ! (...)
Projet de loi Macron



Travail de nuit et du dimanche, droits
des salariés, prud'hommes : la CGT
Commerce et services mobilise

Ce lundi 9 février, alors qu'à l'Assemblée reprend le débat sur le projet de loi Macron, la fédération CGT du commerce et des services tenait un point de presse à Montreuil pour dénoncer les aspects néfastes du projet de loi du ministre de l'Économie. (...)

suite sur : www.cgt.fr



À l'occasion du 8 mars,
journée internationale
de luttes des femmes,

rencontre nationale

5 mars 2015

L'égalité entre les femmes et les hommes :
plus que jamais d'actualité pour la CGT!

.....

Salle du CCN

Bourse nationale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex

Métro : Porte de Montreuil ou Robespierre (ligne 9)

Bus : (Porte de Montreuil), 215 (rue de Paris)

Tramway : station Porte de Montreuil

Programme de la journée du 5 mars 2015 (9h0-17h00)

L'égalité entre les femmes et les hommes : plus que jamais d'actualité pour la CGT!

9h00	Accueil des participant-e-s
9h30	Introduction de la journée par Céline Verzeletti (pilote de la commission confédérale femmes mixité)
9h45	Présentation du bilan de la charte égalité de la CGT: Rachel Silvera et Clémence Helfter
10h30	Mise en place de trois ateliers : Atelier 1 : dynamiser l'activité des collectifs femmes-mixité dans les différentes organisations. Animation : Muriel Marcilloux et Raphaëlle Manière Atelier 2 : Syndicalisation des femmes, formation et accès aux responsabilités syndicales. Animation : Maryse Dumas, Annick Jeannette Stiti, Patrick Brody, Nadine Prigent Atelier 3 : Négociation et accords égalité femmes-hommes dans les entreprises. Animation : Michel Miné, Sylvie Vachoux et Clémence Helfter La perspective de cette matinée sera de proposer un nouveau plan d'action pour l'application de la charte. Ce nouveau plan sera soumis par la suite au CCN
12h00	Inauguration de l'exposition « <i>Les femmes lors de la première guerre mondiale</i> » dans le cadre des 120 ans de la CGT
12h30-14h30	Déjeuner pris en commun (derrière les rideaux bleus - patio)
14h30-15h00	120 ans de luttes de femmes dans et avec la CGT, Maryse Dumas
15h00-16h30	Table ronde sur l'Europe , mettant en perspective le congrès de la CES et débat animé par Marie-France Boutroue, en présence de France Sponen, Présidente du Comité des femmes de la CES
16h45-17h00	Conclusions et clotûre de la journée : perspectives de luttes et feuille de route syndicale pour l'égalité par Sophie Binet (référente confédérale de la commission Femmes-Mixité)

Coupon- réponse

à renvoyer avant le 27 février 2015

à la Commission Femmes/Mixité, case 3-2, 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex ou par courriel à fem-mixite@cgt.fr, tél. 01 55 82 81 57

NOM :

Prénom :

Organisation :

Adresse :

Tél :

Courriel :

Souhaite participer à l'atelier n° 1

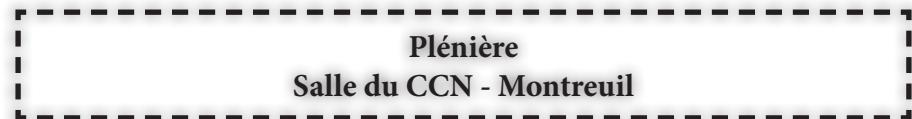
l'atelier n° 2

l'atelier n° 3

Participation au repas : 10,00 euros

Déjeunera

Déjeunera pas





Montreuil, le 20 janvier 2015

Aux membres de la CE de L'UGFF,
Aux syndicats et aux Unions syndicales de l'UGFF
Copie pour information aux fédérations.

Aux membres de la CEF, aux CSD aux CFR

INITIATIVE COMMUNE DE L'UGFF ET DE LA FÉDÉRATION DES SERVICES PUBLICS CGT
DES 10 et 11 mars 2015

Chères et Chers camarades,

L'UGFF-CGT et la Fédération des Services Publics CGT ont décidé d'organiser une initiative commune afin de débattre des enjeux posés par les réformes territoriales, des collectivités locales et de l'État. Nul ne peut ignorer la dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels titulaires ou non dans la fonction publique, la montée vertigineuse de la précarité, et tout cela dans un contexte de destruction des politiques publiques, d'atomisation des services publics et de l'emploi public.

Cette initiative aura notamment pour objet de dégager une analyse partagée des réformes initiées par les pouvoirs publics, des propositions et des revendications alternatives, des axes de campagne pour imposer d'autre choix. Cette initiative découle aussi de la nécessité pour nos deux organisations de travailler ensemble, y compris dans les territoires. La campagne électorale de décembre dernier l'a largement démontré.

**Les membres de la commission exécutive de l'UGFF seront invités à participer à cette initiative.
Les syndicats et Unions syndicales de la Fonction publique de l'État seront invités par l'UGFF.**

Les membres de la CEF, les animateurs de CSD, de CFR seront invités par la Fédération des Services Publics CGT.

La confédération, différentes organisations professionnelles et territoriales de la CGT, ainsi que des personnalités seront aussi invitées.

Une présentation détaillée du contenu de cette initiative, sous forme de plaquette, vous sera adressée rapidement.

10 MARS de 14H00 à 18H00

11 MARS de 9H00 à 17H00

AUDITORIUM BOURSE DU TRAVAIL DE BOBIGNY

Jean-Marc Canon
Secrétaire Général de l'UGFF-CGT

Baptiste Talbot
Secrétaire Général de la FDSP- CGT



Initiative commune UGFF – Fédération des services publics
Réforme territoriale, réforme des collectivités locales,
réforme de l'Etat.

Les 10 et 11 mars 2015

Bourse du travail de Seine Saint de Denis
1 place de la Libération – 93000 - Bobigny

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Syndicat ou union de syndicats :

Fédération :

Sera présent :

Le Mardi 10 mars de 14h à 18h : oui - non

Le Mercredi 11 mars de 9h à 17h : oui - non

participera au repas : oui - non

Ce bulletin doit être retourné au plus tard le **4 février 2015** aux adresses suivantes : eparrot@ugff.cgt.fr et cmarty@ugff.cgt.fr

Pour tout renseignement, contacter Evelyne Parrot ou Christophe Delecourt ou Catherine Marty au 01.55.82.77.67



Déclaration liminaire de la CGT CAP TSDD des 10 et 11 février 2015

PLUS (+) de liberté et moins d'austérité !

Les mobilisations citoyennes du début janvier expriment un signal fort envers les pouvoirs en place et les politiques qu'ils conduisent :

- Dès le 7 janvier, à l'appel des syndicats et partis de gauche, ou spontanément, des milliers de personnes sont descendues dans les rues pour défendre la liberté d'expression suite à l'attentat à Charlie Hebdo. A l'horreur prolongée par un massacre à caractère antisémite, cette mobilisation s'est amplifiée et s'est étendue au-delà de nos frontières et témoignent d'un attachement profond à la liberté d'expression.

Ces mobilisations ou ces expressions démocratiques démontrent qu'il existe des énergies déterminées à défendre le vivre ensemble contre la haine et les stigmatisations.

- Le 25 janvier le peuple grec s'est clairement prononcé contre la politique anti-démocratique d'austérité de l'Union Européenne orientée uniquement au profit de puissances d'argent. Ces élections tout comme les mobilisations syndicales en Espagne, en Belgique et en Italie, attestent d'une volonté de mettre fin aux politiques ultralibérales et austéritaires.

Cette politique est aussi celle conduite en France et cible en particulier le service public, ses agents ainsi que les droits sociaux de l'ensemble des salarié-e-s. Malgré une politique de restriction budgétaire et salariale au bénéfice de la rente, la dette augmente aussi vite que le nombre de pauvres et de laissés pour compte (taux de chômage record publié en janvier). Comment pourrait-il en être autrement avec une baisse permanente des ressources publiques et des cadeaux fiscaux incessants au patronat et aux rentiers et une baisse continue du pouvoir d'achat des salarié-e-s ?

Si bien qu'en 2016, les 1% des plus riches posséderont autant que le reste du monde.

Nous sommes les 99 %! La CGT appelle les TSDD à se mobiliser avec les peuples qui résistent aux politiques austéritaires et anti-démocratiques de la Troïka (BCE-FMI-UE) !

Réformes territoriales et revue des missions : 100 % néolibérales

La décision du gouvernement et de sa majorité de réduire le nombre de régions ne sera pas sans conséquences sur les DREAL et les agents. Quid également des DDI dans un contexte de transfert massif de compétences aux métropoles ?

Les réformes territoriales impacteront tous les services du ministère, par exemple, la lettre de mission concernant la préfiguration en Franche-Comté inclut également les établissements publics dans le périmètre de réflexion ! Fusion de services, mutualisations, réorganisation du maillage territorial annoncent de nouvelles difficultés pour les agents.

En terme de méthode, tout sera arbitré au printemps concomitamment à la revue des missions et à la fin des négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).

Concernant la revue des missions de l'Etat, si l'on peut être pour une fois d'accord avec le Secrétaire Général des Ministères qui estime « qu'on a déjà donné », c'est sans compter sur l'arrêt brutal et « surprise » de certaines missions : Les agents du MEDDE concernés ont récemment appris par décret qu'ils ne siégeront plus dans les CDSA (commissions départementales de sécurité et

d'accessibilité), l'arrêt de la conduite d'opération en DDT(M) pour le compte propre de l'État,

- la suppression des divisions transport dans les DIR, ...

Nous n'oublions pas non plus le traumatisme généré par l'arrêt de l'ATESAT et de l'ADS.

Non aux restructurations permanentes qui détruisent les missions d'intérêt général et les repères des agents, faisant fi de leurs compétences et de l'utilité sociale de leur travail !

Les TSDD, Techniciens Supérieurs au Déploiement Durables ?

Effectifs et Heures supplémentaires

Les centaines de postes vacants issus des listes de mobilité que nous examinerons lors de cette CAP, appellent selon la CGT des recrutements massifs. C'est d'autant plus nécessaire que les charges de travail explosent.

Si la CGT porte la nécessité d'augmenter les effectifs, elle a été reçue en audience ce vendredi par les 2 conseillers sociaux des ministres du MEDDE et du MLETR pour exiger que soient comptabiliser toutes les heures de travail en vue de leur paiement ou de leur récupération (quelque soit le corps et la fonction exercée).

Il faut en finir avec le travail gratuit au ministère !

Dégénération des conditions de gestion

La CGT est également intervenue auprès du SG pour que la DRH prenne ses responsabilités et remédie aux retards de gestions maintes fois dénoncés. Des retards qui :

- dépassent parfois aujourd'hui les 3 ans,
- entraînent des retards dans les avancements, faussant l'accès aux promotions et aux concours
- fragilisent la situation financière des agents ;
- conduisent à des reclassements erronés qui pénalisent durablement les TSDD partant en retraite ...

Dans un système où un tiers des agents est en poste dans des établissements publics, ces retards de gestion sont supportés financièrement par les établissements sans aucune contrepartie (par exemple, pour l'ensemble des corps, ce sont 2,4 millions d'euros au CEREMA). C'est une bonne opération pour le Ministère qui se dédouane de ses obligations.

La CGT a obtenu des engagements et un premier renforcement des services de gestion concernés (GAP et ...). Il est plus qu'urgent de donner rapidement tous les moyens aux agents de ces

services de faire leur travail dans de bonnes conditions.

Nous revendiquons que toute les retards de gestion inhérents au ministère soit pris en charge directement par celui-ci (ni par les agents, ni par les établissements publics).

Promotions et critères de gestions

Les réformes structurelles des corps (fusion, réforme de la grille de catégorie C qui impacte celle de la catégorie B) pénalisent certains TSDD dans leur déroulement de carrière puisqu'ils ont vu repousser par deux fois la possibilité de passer le concours ou examen professionnel de changement de grade.

Pour ces réformes brutales, l'administration n'a aucune délicatesse et surtout pas celle de prévoir des aménagements transitoires pour ne pas pénaliser les agents précités.

La note de gestion sur l'établissement des promotions 2015 est particulièrement imprécise. Ainsi certains services ne tiennent pas compte de l'ancienneté dans les corps fusionnés (ex CTR, TSE et CAM) et excluent des agents entraînant des inégalités de traitement.

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà exprimé les reclassements tardifs excluent des agents de la promotion, alors qu'ils pourraient y prétendre.

Bilan des épreuves de concours

Çà suffit les promesses depuis plusieurs CAP !

Nombre d'agents nous rapportent les difficultés et les contraintes relatives aux modalités d'examen.

Nous exigeons un bilan complet, détaillé et genre des épreuves (par spécialités ; par origine statutaire ; nombre de refus, ...) ainsi qu'un bilan des listes complémentaires (est-ce que tous les postes ont été et seront pourvus ?).

Nous exigeons de l'administration un engagement ferme en termes de délais et l'ouverture de discussion sur les épreuves.

Mobilité et gestion des spécialités

Il est scandaleux que la CAP ait à déterminer des changements de spécialités, à la va vite et à partir du simple intitulé des postes

Nous revendiquons l'identification des spécialités pour chaque poste !

L'harmonisation indemnitaire en panne !

Tandis que l'harmonisation des régimes indemnitaire restent un objectif affiché, qu'elle a même commencée à être mise en œuvre partiellement ou imparfaitement pour les corps communs (indemnité différentielle en DDI), elle est en revanche définitivement en panne pour les corps techniques de catégorie B et C du MEDDE.

L'hypocrisie va même jusqu'à pousser la DGAFP (Fonction Publique) à édicter une règle non écrite consistant à refuser les demandes d'intégrations directes dans le corps des TS du MAPRAAT pour les TSDD en position normale d'activité dans les services de ce ministère, alors qu'ils n'exercent plus des missions définies par leur statut, pour des seules raisons budgétaires... [voir en lien le CR CGT de la dernière CAP des TS MAPRAAT.](#)

Les inégalités indemnitaire sont particulièrement prégnantes au sein des DDT, des DREAL ou de la DGAC pour des corps de qualifications et de sujétions équivalentes ...

Désormais, l'étagement des coefficients d'ISS est de 12 pour les TSDD, 16 pour les TSPDD et 18 pour les TSCDD, alors qu'il est de 28 pour les ITPE. Il faut réduire cet écart. 2 point d'ISS pour passer de B à B+ c'est pas cher payé, compte-tenu du changement de niveau de fonction. De plus, le chevauchement des amplitudes de modulations individuelles pose quelques difficultés aux services lors de l'harmonisation indemnitaire (le plus simple serait de ne pas moduler comme l'a toujours dit la CGT !!!).

Les échos des premières réunions bilatérales sur les mesures catégorielles laissent craindre le pire. **Pour la CGT, il est hors de question que 2015 soit une année blanche pour les TSDD** d'autant que si aucune modification n'était apportée au décret ISS au 1^{er} juillet 2015, les ex-Emplois Fonctionnels verraienr leur

rémunération définitivement baisser.

De plus, la CGT rappelle son opposition au RIFSEEP, véritable usine à gaz indemnitaire à l'arrière goût de PFR (aux fonctions et à la performance individuelle avec une nouvelle variable indéfinie : l'expérience) auquel les TSDD ex-CAM devraient être soumis dès le 1^{er} juillet 2015. Pour les autres TSDD faut-il rappeler que le Ministère leur doit une année d'ISS ?

C'est pourquoi la CGT revendique une revalorisation immédiate de l'étagement par grade des ISS des TSDD à 15, 20 et 25pts!

Pour la PSR, le tarif CGT c'est une prime de service et de rendement annuelle portée immédiatement à 2 000€ (TSDD), 3 500€ (TSPDD) et 4000€ pour les TSCDD !

Plan de requalification de qui se moque-t-on ?

Nous avions raison d'avoir des doutes concernant la promesse du ministère d'un accès supplémentaire de 250 TSDD à ITPE. Depuis trois ans que nous portons cette revendication en regard des 800 Emplois Fonctionnels supprimés (Les EF étaient la mauvaise réponse de la DRH à l'attente des chefs de subdivision d'une requalification en catégorie A lors de la réforme statutaire de 1999).

Les vœux de la Ministre ont fait état de 1200 requalifications pour l'ensemble des corps de catégorie B et C (chiffre légèrement améliorables selon le SG). **Bien évidemment le compte n'y est pas !** Pour rappel, la CGT revendique l'accès des 2000 TSDD à ITPE (en s'appuyant sur le rapport Haro concernant les seuls TSE), la requalification de l'ensemble des Dessinateurs, les Chefs d'équipe, etc... au 1^{er} grade de TSDD.

La réalité c'est que l'ascenseur social est bloqué. Ainsi, l'administration se paye au rabais des emplois à la qualification d'un niveau supérieur...

Taux promus sur promouvables (taux pro/pro)

Nous avions aussi raison de douter de l'administration lorsqu'elle promettait, pour pallier les inégalités de reclassement de la fusion, une requalification en gestion de tous les TSDD ex-CTPE à TSPDD et des TSPDD ex-CTPE Principaux à TSCDD.

Les taux indigents, soit disant imposés par la Fonction Publique ralentissent fortement les

carrières et ne permettent pas au Ministère de Plus que jamais la CGT exige une respecter ses engagements. Concrètement ses augmentation significative des taux pro/pro ! taux ralentissent les carrières de tous les TSDD.

Pour toutes ces raisons la CGT n'hésitera pas à mettre en débat dans les services une action catégorielle, dans l'unité syndicale la plus large possible pour obtenir satisfaction ...

Y en a assez que les TSDD soient les plumés de l'austérité !

Enfin nous ne saurions clore cette déclaration sans remercier chaleureusement les TSDD qui ont portés leur voix sur la liste CGT, le 4 décembre dernier.

Malgré les difficultés rencontrées en termes d'organisation du scrutin, les TSDD se sont fortement mobilisés lors des élections professionnelles. Cette forte participation donne une incontestable légitimité aux représentants du personnel. Ainsi deux sièges ont été confiés à notre organisation pour représenter les TSDD. La CGT compte bien porter leurs revendications ...

Vos représentants CGT à la CAP des TSDD

Laurent Broudissou laurent.broudissou@developpement-durable.gouv.fr Tel : 01 71 28 46 93
DRIEE

Olivier Mougeot olivier.mougeot@vnf.fr Tel : 06 72 46 35 35
VNF o.mougeot@gmail.com

Philippe Garcia philippe.garcia@cerema.fr Tel : 06 83 59 84 59
CEREMA

Jean Gallet Jean.gallet@developpement-durable.gouv.fr Tel : 06 08 24 79 42
DIR Centre-Est



Montreuil, le 2 février 2015

Mme Marylise Lebranchu,
Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique,

Mme Marisol Touraine,
Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes,

M. Michel Sapin,
Ministre des Finances et des Comptes publics,

Objet : report du Conseil d'administration du 5 février 2015 de la Retraite additionnelle

Mesdames les ministres,
Monsieur le ministre,

Vos ministères exercent leur tutelle sur l'établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique.

Cet établissement existe depuis le 1er janvier 2005, et est fondé par l'article 76 de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, sous la forme d'un fonds de pension obligatoire.

Depuis cette date, le Conseil d'administration pilote le régime avec prudence, et concilie son engagement socialement responsable sur la totalité de ses investissements avec le maintien de la valeur des cotisations des fonctionnaires.

Pourtant la direction et la présidence de l'établissement ont présenté au conseil d'administration du 9 décembre 2014 une proposition de baisse des droits des fonctionnaires de 17%, qui a été rejetée par le Conseil. Une nouvelle proposition de forte dégradation des droits des fonctionnaires sera présentée au Conseil d'administration du 5 février 2015.

La réglementation prudentielle du régime impose de modifier le tarif en diminuant dans le futur les droits obtenus pour une cotisation inchangée voire augmentée, du fait de la baisse du taux des obligations souveraines, en particulier françaises. Cette baisse des taux impacte la totalité des régimes de retraite par capitalisation, en Europe et en France.

Nos organisations rejettent comme seule réponse à la baisse des taux obligatoires une adaptation brutale et immédiate dégradant fortement les droits à retraite présents et futurs des fonctionnaires. La réglementation n'impose pas une révision des paramètres de pilotage avant le 31 décembre 2015, et la situation financière du régime est telle qu'absolument aucun déséquilibre préjudiciable aux comptes publics n'existe, ni à court ni à moyen terme.

Les analyses de nos organisations sur l'existence de ce régime et sur la forme de fonds de pension qui a été choisie sont diverses. Elles considèrent pourtant ensemble qu'une aussi forte dégradation des droits des fonctionnaires ne relève pas de la simple adaptation annuelle des paramètres de pilotage, et exige l'intervention du politique.

Les propositions présentées aux CA du 9 décembre 2014 ou du 5 février 2015 ne permettent plus aux fonctionnaires de récupérer la totalité de leurs cotisations par le versement d'une rente sur la durée moyenne de retraite.

Une telle situation exige que le gouvernement prenne une décision sur les objectifs de la retraite additionnelle dans le paysage de la retraite publique.

Nous demandons aux ministères de tutelle de la retraite additionnelle de faire en sorte que le conseil d'administration se prononçant sur les paramètres de pilotage soit convoqué en fin d'année 2015. Ces quelques mois de délai doivent permettre que s'organise une concertation, nécessaire après dix ans d'existence de l'ERAFP, entre nos organisations syndicales et le gouvernement sur les objectifs fixés à ce régime, et ses règles de fonctionnement et de gouvernance.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Monsieur les Ministres, de croire, à nos salutations distinguées.

Pour les secrétaires généraux de la Fonction publique
CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

Jean-Marc Canon





Déclaration du CCN

Une CGT rassemblée, une CGT mobilisée !

Le Comité confédéral national de la CGT (CCN), réuni les 3 et 4 février 2015, a élu un nouveau Bureau confédéral, une Administratrice, Colette DUYNSLAEGER, et le Secrétaire général Philippe MARTINEZ, recueillant tous une très forte majorité.

Les dernières actions menées, telles que les manifestations contre le projet de loi Macron, la mobilisation des cheminots, des salariés de l'Energie, ainsi que le conflit des routiers, ont démontré la capacité des salariés à se mobiliser avec une CGT visible sur le terrain des revendications.

De même, les mobilisations syndicales en Espagne, en Belgique et en Italie, comme le résultat des élections en Grèce, sont porteurs d'espoir pour de nombreux citoyens, en créant une fissure dans le paysage européen monocorde, ultralibéral et austéritaire. La CGT souhaite que cette victoire électorale se traduise par des avancées et de nouveaux droits pour les salariés grecs. Le 18 février 2015 sera l'occasion pour la CGT de s'inscrire dans l'action de la Confédération syndicale internationale pour la préservation du droit de grève.

Le CCN a décidé d'une préparation exceptionnelle, au plus près des syndiqués, de son 51^{ème} congrès qui se tiendra au printemps 2016. Ainsi, la CGT a décidé de partir des préoccupations et des aspirations des salariés et des propositions des syndicats sur le terrain, afin de construire un syndicalisme aux contours du salariat d'aujourd'hui, un syndicalisme qui articule démocratie syndicale et démocratie sociale, contestation et propositions.

Pour ce faire, le CCN décide d'aller à la rencontre de ses syndicats sur l'ensemble du territoire et l'ensemble des champs professionnels. La campagne « coût du capital » sera un point d'appui.

Il a aussi décidé d'amplifier sa campagne de syndicalisation en direction des salariés, là où la CGT existe, comme là où elle est absente ; une campagne qui s'adresse à tous, actifs comme retraités, privés d'emploi et précaires, travailleurs migrants, ingénieurs et cadres, jeunes et femmes. Le 8 mars sera l'occasion pour la CGT d'affirmer ses revendications en faveur de la reconnaissance de la place des femmes dans la société et pour l'égalité professionnelle et salariale. En effet ces dernières sont les premières impactées par les politiques d'austérité.

Dans le cadre du processus de lutte engagé confédéralement, la CGT porte toutes les initiatives en cours, et à venir, décidées par les organisations et décide d'une journée nationale interprofessionnelle et intergénérationnelle de mobilisation et d'arrêts de travail. Pour y parvenir, elle travaillera à créer les conditions de l'unité syndicale la plus large afin de redonner espoir aux salariés en proposant des alternatives aux politiques d'austérité en agissant pour une autre répartition des richesses créées par le travail.

La CGT réaffirme sa combativité et sa disponibilité pour agir avec les salariés contre la stratégie du patronat et la politique du gouvernement : pour l'augmentation des salaires et des pensions, pour l'emploi durable, pour l'amélioration des conditions de travail, pour des services publics de qualité et un haut niveau de protection sociale.

Montreuil, le 4 février 2015